Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 20/06/2023
ID : 038-213800535-20230609-DB230609086-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

FONCIER - URBANISME

DB230609086

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le deux juin, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 33

Absente : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

27 : CONVENTION AVEC L'AGENCE D'URBANISME POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE - COTISATION 2023

L´Agence d´urbanisme de l´aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) est une association loi 1901. Elle regroupe aujourd'hui trente-huit partenaires à vocation d'intérêt général : collectivités territoriales, Etat, syndicats mixtes, chambres consulaires...

La commune de Bourgoin-Jallieu travaille en partenariat avec l'agence d'urbanisme dans le cadre de conventions pluriannuelles depuis 2010.

La cotisation permet à la collectivité d'avoir accès aux publications, études, à l'observatoire des territoires ou de missionner l'organisme dans le cadre d'études opérationnelles et dans le cadre de l'évolution des documents d'urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal de souscrire à la cotisation annuelle auprès de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour un montant de 5 000 euros.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 20/06/2023
ID : 038-213800535-20230609-DB230609086-DE

Il est proposé au conseil municipal d' :

- Autoriser le versement de la cotisation au titre de l'année 2023

- Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 9 juin 2023.

Le Maire

Le secrétaire de séance